
RAPPORT DE GESTION

Comptes annuels arrêtés

Au 31.12.2023

Centre Social Sainte Elisabeth
6 Square HOKINSON
13012 MARSEILLE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote,
- Les rapports du commissaire aux comptes.

I - INFORMATION GENERALE SUR L'ASSOCIATION

L'objet de l'association a pour but, dans le cadre défini par la CNAF, de mettre à la disposition de la population du quartier « *Blancarde* » et de ses environs, un ensemble de services, permettant d'améliorer les conditions de vie des habitants concernés. Elle apolitique et aconfessionnelle.

II - PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Pour situer l'activité de notre Association, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que :

Le résultat net comptable pour l'exercice 2023 se solde par un déficit d'un montant de **12 526 €**, contre un déficit de 34 063 Euros en 2022.

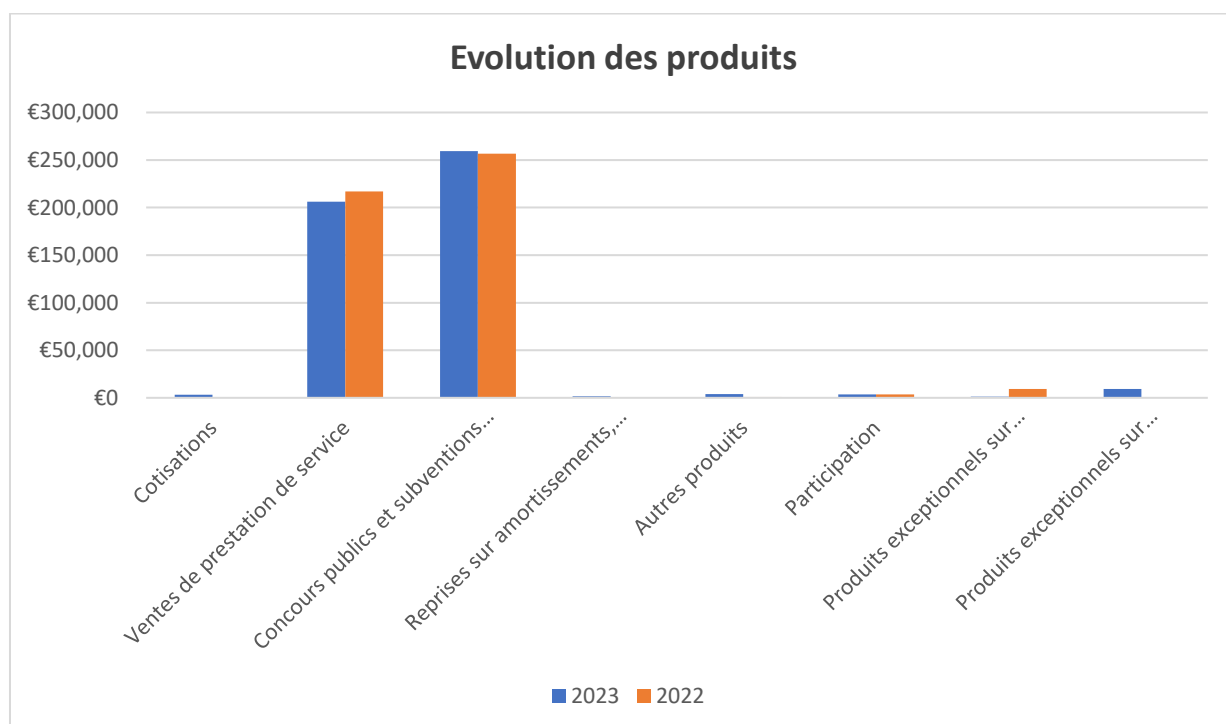
3.1 Les Produits :

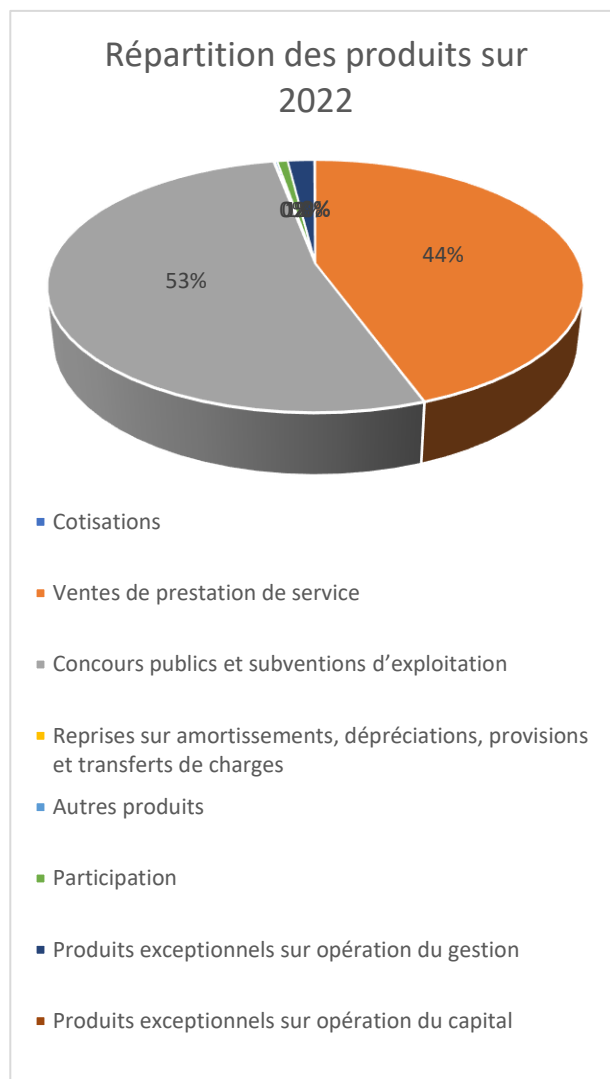
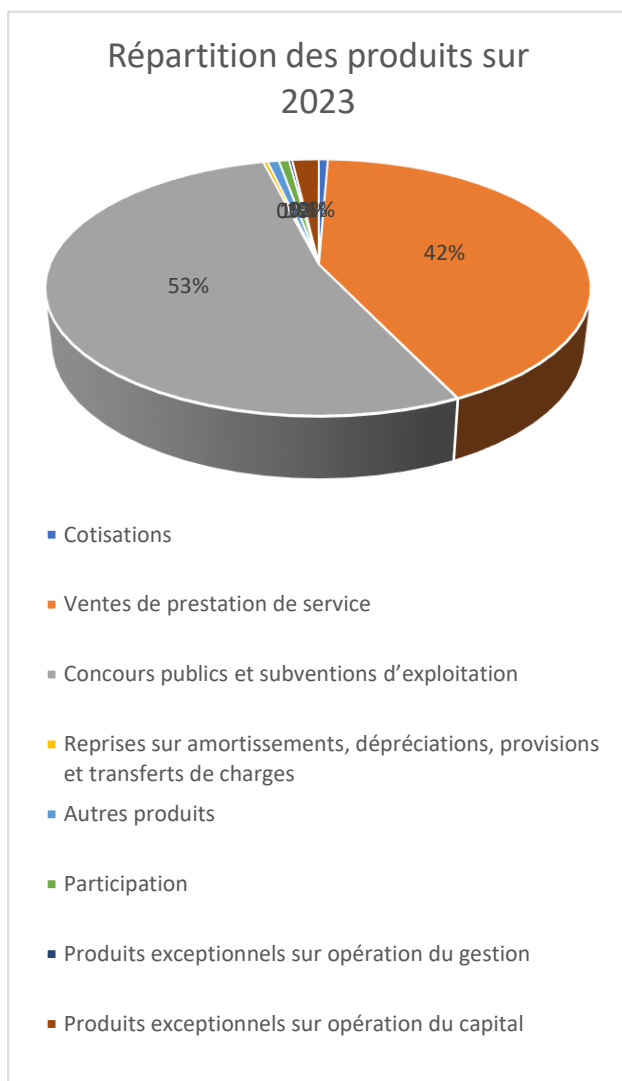
Le total des produits de l'exercice s'est élevé à **488 010** Euros, contre **490 957** Euros pour l'exercice précédent soit une baisse de 0,60 %.

Les postes les plus significatifs concernent les « ventes de prestations de services » et « les concours publics et subventions d'exploitation ».

Ils sont composés comme suit :

	LIBELLES	2023	2022	Ecart	En %
Produits d'exploitation	Cotisations	3 113 €	2 552 €	562 €	22,01
	Ventes de prestation de service	206 358 €	217 019 €	-10 661 €	-4,91
	Concours publics et subventions d'exploitation	259 417 €	256 787 €	2 631 €	1,02
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 566 €	443 €	1 122 €	253,19
	Autres produits	3 811 €	875 €	2 936 €	335,54
Produits financiers	Participation	3 497€	3 641 €	-144 €	-3,96
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opération du gestion	1 102 €	9 333 €	-8 231 €	-88,19
	Produits exceptionnels sur opération du capital	9 145 €	307 €	8 838 €	NS
RESULTAT		488 010 €	490 957 €	-2 947 €	-0,60





3.1.1. Les produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation comportent essentiellement les concours publics et subventions d'exploitation, ainsi que les ventes de prestation de service. Nous constatons une diminution de 3 410 € par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant par :

- Les concours publics et subventions d'exploitation qui sont restés globalement stables.
- Les ventes de prestations de service ont diminué de **10 661 €** entre N et N-1 soit -4,91 %. Cela provient notamment d'une activité légèrement en baisse sur le centre de loisir et une mise en standby provisoire du développement du groupe adolescent.
- Les autres produits qui ont augmenté entre N et N-1 de 2 936 € soit 335 % dû au compte 75820000 « *fonds aide à la formation* » qui concerne le remboursement de la formation CLOE paye et comptabilité.

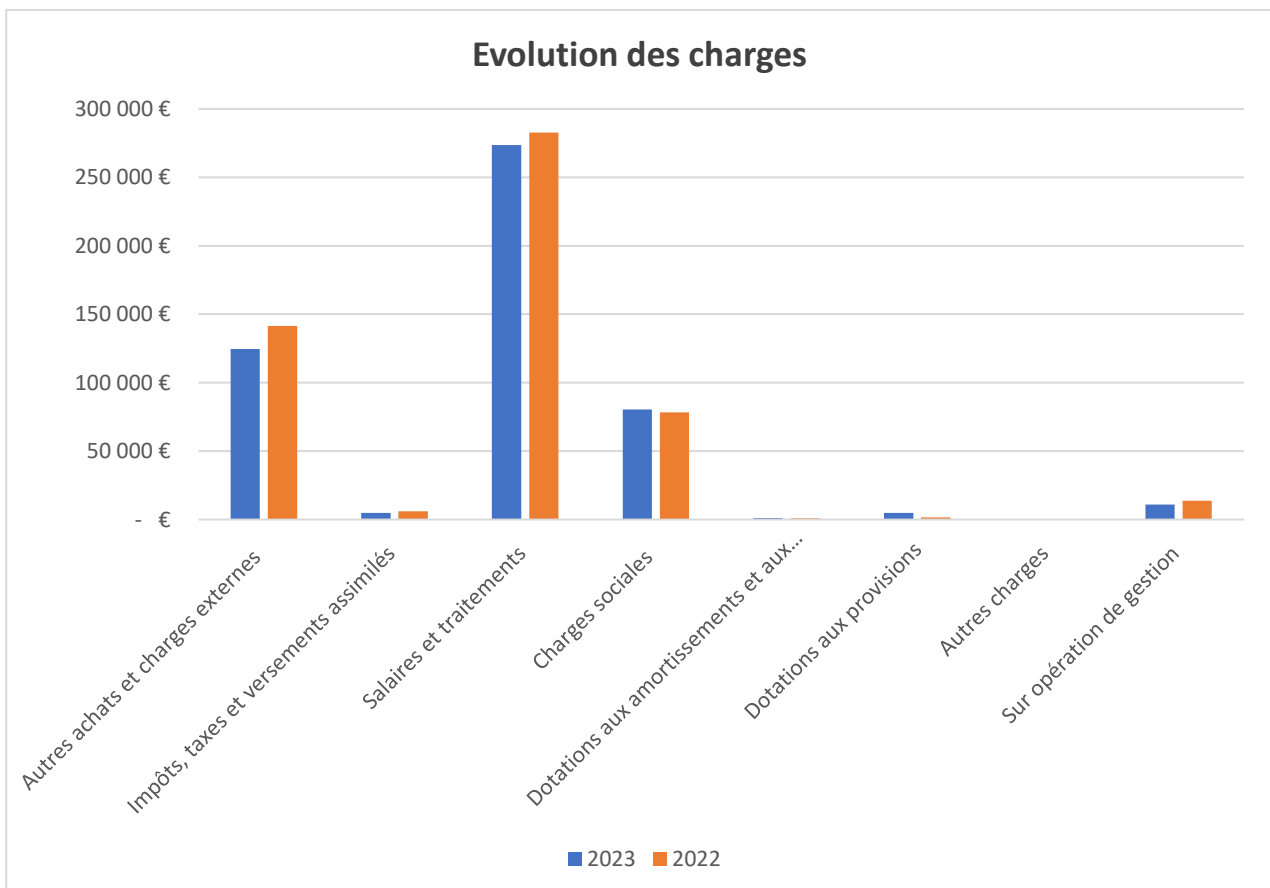
▪ **3.2 Les Charges :**

Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 500 536 € contre 525 020 € euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 4,66 %.

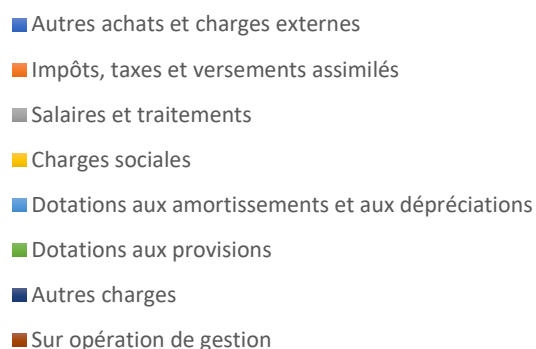
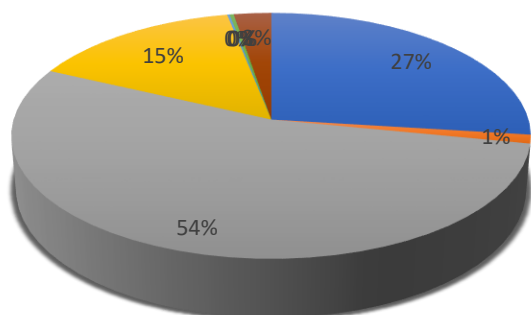
Les postes les plus significatifs sont les « charges de personnels » et les « autres achats et charges externes ».

Elles sont composées de :

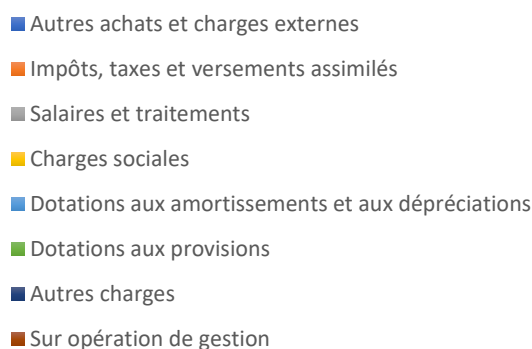
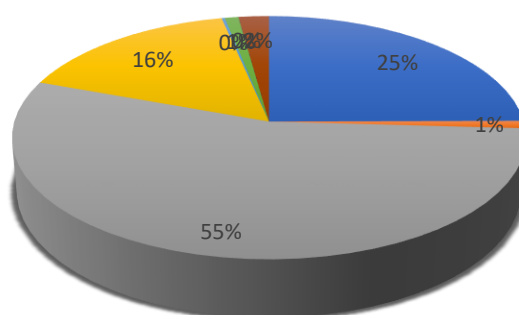
	LIBELLES	2023	2022	Ecart	En %
Charges d'exploitation	Autres achats et charges externes	124 642 €	141 534 €	- 16 892 €	-11,93%
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 949 €	6 017 €	- 1 068 €	-17,75%
	Salaires et traitements	273 571 €	282 777 €	- 9 206 €	-3,26%
	Charges sociales	80 491 €	78 404 €	2 087 €	2,66%
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 118 €	887 €	231 €	26,04%
	Dotations aux provisions	4 847 €	1 504 €	3 343 €	222,27%
	Autres charges	58 €	28 €	30 €	107,14%
Charges exceptionnelles	Sur opération de gestion	10 860 €	13 869 €	- 3 009 €	-21,70%
RESULTAT		500 536 €	525 020 €	- 24 484 €	-4,66%



Répartition des charges sur 2022



Répartition des charges sur 2023



3. 2.1 Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation ont diminué de 4,20%, passant de 511 151 € en 2022 à 489 675€ en 2023.

Les postes les plus significatifs présentent comme suit :

- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 124 642 € contre 141 535 € l'année précédente, soit une baisse de 16 893 € (11,94 %). Cela s'explique notamment par le compte :
 - ❖ 628200 : « *Travaux et façon exécutés* » voit une baisse de 18 537 € soit 25,41 % correspondant à l'arrêt des commandes de repas pour les mercredis midi à partir des vacances d'avril 2023. Depuis, les parents amènent le repas. Il faut savoir que le repas n'était facturé que 2 € aux parents, alors qu'il en coûtait 5 €. Maintenant les repas sont commandés exclusivement pour les vacances.
 - ❖ 613500 : « *Locations mobilières* », voit une baisse de 6 117 € correspondant à la location d'un seul bus au lieu de deux pour les vacances.

- ❖ 612000 : « *Redevances de crédit-bail* », correspond au passage de l'imprimante en crédit-bail pour un montant annuel de 4 651 €
 - ❖ 613200 : « *Locations immobilières* », subit une augmentation de 2 591 € dû à une location saisonnière pour un groupe qui est partie 5/6 jours, ainsi qu'une augmentation du loyer des locaux.
 - ❖ 628600 : « *Prestation de formation* », voit une augmentation de 2 112 € dû à la formation paye et comptabilité déjà évoquée.
 - ❖ 606100 : « *Eau Gaz Electricité* », subit une augmentation de 1 573 € soit 40,5% dû aux augmentations des coûts de l'énergie.
- Les frais de personnel se sont élevés à la somme de 273 571 € contre 282 777 € sur l'exercice précédent. Nous enregistrons une baisse de 9 206 € soit 3,26% par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant par :
- ❖ 641100 : « *Salaire brut permanents* », se traduit par une augmentation de 12 653 € soit 6,52% dû à l'embauche de personnes supplémentaires en CDI.
 - ❖ 641120 : « *Salaire brut contrat aidé* », engendre une diminution de 10 042 € soit 94%, car aucune candidatures ne se sont présentées en 2023.
 - ❖ 641200 : « *Congés payés* », voit une diminution de 9 994 € soit 81%, en 2022 car beaucoup d'employés n'avaient pas pu prendre tous leurs congés aux périodes de fermetures suite à une grosse charge de travail. Ce n'est pas le cas en 2023.

Le résultat d'exploitation se traduit par un déficit de 15 409 Euros, soit une diminution de 53,97% par rapport à l'année dernière.

NB : Le délai de paiement des fournisseurs est en moyenne de 14 jours
--

3.1.2 Charges exceptionnelles :

Ce poste correspond aux charges exceptionnelles sur opérations de gestion réunissant les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion et les charges sur les exercices antérieurs. Nous constatons une diminution de 3 008 € entre N et N-1, s'expliquant principalement par une baisse des charges sur exercice antérieur de 2 986 €. Ce compte enregistre les subventions prévues mais en attente de versement.

3.2 Changements de méthodes ayant impacté le compte de résultat

Les méthodes utilisées sont les mêmes que l'année précédente.

IV - PRESENTATION DU BILAN

4.1 - Bilan

Le bilan que nous soumettons à votre approbation présente les caractéristiques ci-après :

- **Total du bilan : 412 088 €**

○ Bilan actif :

L'actif du bilan est chiffré à 412 088 € et se décompose comme suit :

- **Un actif immobilisé** net à hauteur de **8 242 €**, contre 2 474 € en 2022, soit une augmentation de **5 769 €** qui correspond :
 - Aux acquisitions de l'exercice : 6 887 €
 - Aux cessions de l'exercice : 1 632 €
 - A la dotation aux amortissements : 513 €

Au cours de l'année l'association a acquis les immobilisations suivantes :

- Logiciel de comptabilité et de paie d'un montant de 5 130 €
- Un ordinateur d'un montant de 1 657 €

Ainsi qu'une caution versée au CODEPS pour location jeux et documents d'un montant de 100 €

Au cours de l'année l'association a mis au rebut les immobilisations suivantes :

- Logiciel de comptabilité et de paie datant de 2015 d'un montant de 959 €,
- Expé spelemat 2 (matériel escalade) d'un montant de 430 €,
- Un micro-onde d'un montant de 242 €

- **Un actif circulant** de 403 846 €, contre 405 848 € en 2022 soit une variation de -2 003€, composé de :

- Créances clients, usager et comptes rattachés : 65 060 €
- Autres créances : 106 €
- Valeurs mobilières de placement : 182 221 €
- Disponibilités : 156 458 €

○ Bilan passif

Le passif du bilan est chiffré à 412 088 €, il se décompose de la manière suivante :

▪ **Les fonds propres** sont passés de 325 809 € en 2022 à 312 976 € en 2023, soit une variation de -12 833 € dû essentiellement à :

- La variation du résultat de l'exercice : + 21 537 euros
- La variation du report à nouveau : - 34 063 euros
- La variation des subventions d'investissements : - 307 euros
- **12 833 euros**

▪ Les provisions pour charges ont évolué à la hausse en passant de 21 334 € en 2022 à 33 207 € en 2023 pour anticiper des départs à la retraite dont un prévu en 2024.

▪ Les dettes sont passées de 61 179 € en 2022 à **65 906 €** en 2023. Elles sont composées de :

- Dettes fournisseurs et compte rattachés : 4 818 €
- Dettes fiscales et sociales : 56 510 €
- Produits constatés d'avance : 4 578 €

4.2 Solvabilité à court terme de l'Association (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent : 321 897 Euros – 59 641 Euros = 262 256 Euros

Exercice en cours : **338 679 Euros – 61 328 Euros = 277 351 Euros**

VI - AFFECTATION DES RESULTATS ET REPORT A NOUVEAU

Nous vous proposons d'affecter le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 12 526 Euros de la manière suivante :

- En report à nouveau : - 7 065 Euros

A l'issue de l'opération, le compte des fonds associatifs de la société s'établira ainsi :

- Fond propres statutaires : 319 140 Euros
- Report à nouveau : - 7 065 Euros

- Situation nette : 312 075 Euros

- Subventions d'investissement : 901 Euros

- Fonds propres : **312 976 Euros**

VIII- INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS BENEVOLES

Concernent des personnes qui s'engagent bénévolement sur des encadrements d'activités : aides aux devoirs, couture...

XI/ CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons que, dans le cadre des dispositions de l'article L 612-5, le commissaire aux comptes, vous donnera toutes les informations nécessaires concernant les éventuelles conventions entre les membres du conseil d'administration et l'association.

XII/ BUDGET PREVISIONNEL

CF annexes

XIII/ PROJETS A VENIR

Renouvellement du parc informatique subvention demandée au Conseil Départemental
2 départs à la retraite en 2024/2025

XIV - CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de l'association au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la situation patrimoniale.

Fait à Marseille,
Le 23/05/2023

La Trésorière

ANNEXE